

(ii) utilisation de données existantes ; (iii) développement de programmes thématiques sur des pathologies ou des nuisances d'importance ; (iv) développement de dispositifs d'alerte et de surveillance à partir de la mise en réseau de professionnels de la santé au travail.

VERS LA PRODUCTION D'INDICATEURS DE SANTÉ AU TRAVAIL

La mise au point et la construction d'indicateurs pertinents, suffisamment robustes, fiables et reproductibles est en cours, afin de valoriser les résultats obtenus par la mise en place de systèmes de surveillance.

■ Principales orientations du Département santé travail de l'Institut de veille sanitaire

E. Imbernon
InVS, Saint-Maurice

INTRODUCTION

Depuis 1998, le Département santé travail (DST) de l'Institut de veille sanitaire développe des systèmes de surveillance des risques professionnels. Le programme de travail pluriannuel proposé associe la constitution d'un socle structurant à long terme et la mise en place de programmes *ad hoc* visant à mettre en évidence le poids de l'activité professionnelle sur la santé des populations. La mise en réseau des médecins du travail a été un objectif prioritaire, ainsi que l'établissement de partenariats étroits avec les Médecins inspecteurs régionaux du travail et de la main-d'œuvre (Mirtmo) et des équipes de recherche spécialisées. De plus, l'utilisation systématique des données existantes a été fortement privilégiée. Les méthodes proposées sont systématiquement expérimentées et évaluées en région avant toute extension de leur couverture géographique.

PROGRAMMES MIS EN PLACE

- Des outils permanents pour la connaissance des expositions professionnelles actuelles et passées de la population dans tous les secteurs d'activité (matrice Matgéné), l'analyse et le suivi temporel de problèmes de santé en relation avec l'activité professionnelle (cohorte Coset) sont en cours de constitution.

- Des programmes thématiques de surveillance de pathologies dont la composante professionnelle est avérée ou de populations exposées à des risques particuliers ont été initiés : Programme national de surveillance du mésothéliome (PNSM), programmes des troubles musculo-squelettiques (TMS), asthme, santé mentale, cancers, personnels de santé exposés aux rayonnements ionisants, repérage des retraités exposés à l'amiante afin de faciliter leur suivi post-professionnel ont été mis au point, expérimentés et évalués avant d'être appliqués à plus large échelle.
- L'analyse systématique des causes de décès par secteur d'activité (Cosmop) a été initiée à partir de panels de l'Insee ; les mises en invalidité des différents régimes de sécurité sociale sont exploitées, notamment pour surveiller la santé mentale (programme Samotrace). Diverses expériences sont en cours pour repérer des patients atteints de certaines pathologies d'origine potentiellement professionnelle à travers le Programme de médicalisation des systèmes d'information (PMSI) ou la consommation de médicaments et recueillir en complément les données professionnelles non enregistrées dans les bases de données de soins.
- En partenariat avec l'Inspection médicale du travail, l'expérimentation d'un réseau de signalement par des médecins du travail des maladies à caractère professionnel est en cours d'expérimentation dans six régions pilotes.

PERSPECTIVES

Le développement de la surveillance passe par la recherche de nouvelles sources de données (données de réparation, absentéisme), la pérennisation et l'extension des programmes existants, le suivi des alertes et la production régulière d'indicateurs de santé. Ces activités impliquent le développement de compétences et de moyens au niveau national et régional.